

III-2- NOTRE PROJET POUR L'ASSISTANT D'ADMINISTRATION (Catégorie B)

La mise en place du CIGEM des attachés d'administration de l'État ouvre de nouvelles perspectives pour les collègues. Notre souhait de mise en place d'une filière d'administration générale doit se concrétiser rapidement dans ses volets interministériel et catégoriel par la création d'un CIGeM des corps de secrétaires administratifs. L'adhésion de 15 ministères au nouvel espace statutaire (NES), pour le corps des secrétaires administratifs y contribue.

Nous avons signé, avec l'UNSA, cette réforme statutaire qui permet une amélioration indiciaire immédiate. En revanche, nous avons toujours contesté pour la filière administrative, la mise en place d'un concours de recrutement au 2^e grade, initialement destiné à la filière technique. De même, nous nous sommes opposés à un examen professionnel écrit en classe supérieure et en classe exceptionnelle. Le syndicat A&I – UNSA a demandé et obtenu la suppression de l'épreuve écrite en classe exceptionnelle dans nos ministères.

Nos revendications

1. Le recrutement : nous exigeons l'augmentation du nombre de postes offerts au concours de recrutement dans le 1^{er} grade : le nombre des postes mis au concours de recrutement quel que soit le mode, est en baisse depuis 2010 (il est égal en 2013 à 76% de celui proposé en 2009). Une des conséquences directe est la baisse du nombre de promotions de corps par liste d'aptitude de C en B, ce qui équivaut à la fermeture du débouché de carrière naturel de cette catégorie.

2. Le parcours de carrière : la réforme initiée par le gouvernement en 2010 a allongé le déroulé de carrière de 27 à 33 ans avec une grille indiciaire comprenant 37 échelons dans une logique de recul de l'âge légal de départ à la retraite. Nous ne pouvons pas accepter d'attendre 33 ans pour aboutir à une fin de grade ou de corps et de franchir autant d'échelons.

Nous demandons un déroulé plus rapide en 28 ans.

3. La grille indiciaire : nous demandons une augmentation des indices plancher et plafond des 3 grades qui sont bien insuffisants et ne sont pas représentatifs des missions dévolues aux assistants d'administration.

Pour le 1^{er} grade, l'indice de départ à l'IM 326 – IB 348 n'est pas acceptable pour un recrutement au niveau Bac. *Nous proposons donc un IM 354 – IB 386 et un IM 509 - IB 605 pour l'indice terminal de ce grade.*

Pour le 2^e grade, l'indice plancher a été largement revu à la baisse par le gouvernement lors de la réforme avec un IM 327 - IB 350, sous prétexte que c'est un grade de recrutement. *Nous demandons un IM 405 – IB 463 au 1^{er} échelon et un IM 544 – IB 651 pour l'indice terminal.*

Pour le 3^e grade qui est un vivier naturel de recrutement en A, nous demandons *un IM 448 – IB 523 et un indice terminal à IM 596 - IB 703.*

4. Les concours et examens professionnels : nous demandons une prise en compte de la RAEP (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle) dans l'ensemble des concours internes et examens professionnels. Il est inacceptable de recruter au 2^e grade avec un Bac +2 des candidats qui se trouvent déjà parmi nos collègues et qui ont les compétences recherchées. Ils doivent être reconnus.

Nous demandons une meilleure prise en compte des différentes missions exercées dans le contenu des concours et examens professionnels, au niveau des épreuves écrites et des épreuves orales par la valorisation du dossier élaboré par le candidat à l'appui de celles-ci tant dans le déroulé de carrière en B (absence d'écrit pour les examens professionnels) que pour la promotion de corps de B en A par liste d'aptitude.

Nous demandons l'abandon des épreuves écrites pour les examens professionnels.

5. L'avancement de grade :

a. Les ratios pour une période triennale 2015-2017 :

❖ nous demandons l'augmentation réelle des ratios pro/pro pour l'avancement des 2^e et 3^e grades. Le corps des SAENES compte actuellement 61,38% du corps en classe normale, 21,22% en classe supérieure et 17,40% en classe exceptionnelle. Nous considérons que ce corps serait équilibré avec une classe normale à 50%, une classe supérieure à 30% et une classe exceptionnelle à 20%.

❖ Le grade de classe supérieure est une classe dite « creuse ». La possibilité de recrutement direct au 2^e grade et la mise en œuvre d'un avancement par examen professionnel font évoluer trop lentement ses effectifs. Le ratio prévu à 8% pour 2014 est insuffisant. Il convient de donner un nouvel élan à la carrière de nos collègues de classe normale. ***Il faut porter le ratio d'avancement au 2^e grade à 20 % .***

❖ De même, il est nécessaire d'augmenter le ratio pro/pro (promus/promouvables) du **2^e au 3^e grade**. En effet, ce grade a une population vieillissante qui part à la retraite ou est en passe de le faire, puisqu'il était abondé, avant le NES, des seules promotions par examen professionnel et tableau d'avancement de collègues en fin de carrière et dans des pourcentages moindres. Le ratio pour 2014 est prévu à 11%. ***Nous exigeons un ratio à 15%, ce qui fluidifiera le déroulé de carrière de l'ensemble du corps.***

b. Les conditions à remplir :

➤ Tableau d'avancement :

- Au 2^e grade : à partir du 6^e échelon du 1^{er} grade, soit 9 ans d'ancienneté pour un reclassement au 3^e échelon du 2^e grade.
- Au 3^e grade : à partir du 5^e échelon du 2^e grade, soit 13 ans d'ancienneté pour un reclassement au 2^e échelon du 3^e grade suivant avec l'ancienneté conservée.

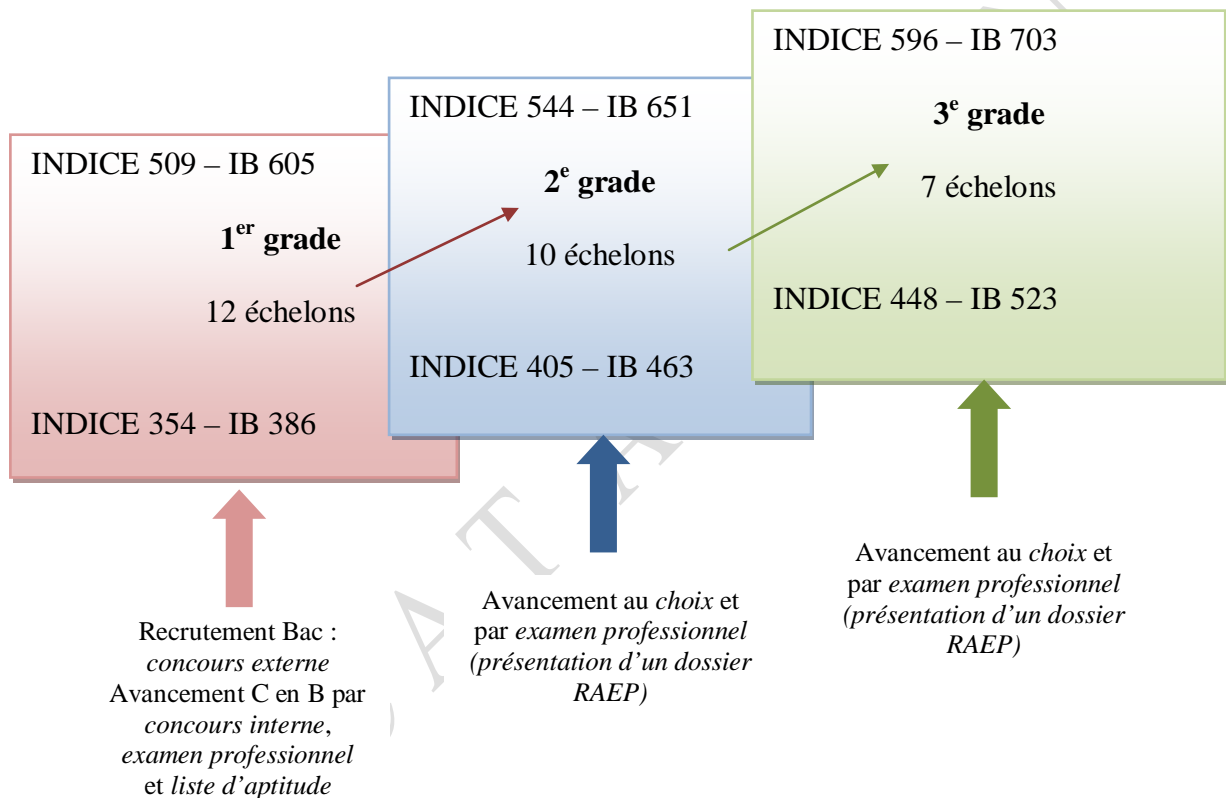
➤ L'examen professionnel :

- Au 2^e grade : à partir du 5^e échelon du 1^{er} grade, soit 7 ans d'ancienneté pour un reclassement au 2^e échelon du 2^e grade.
- Au 3^e grade : à partir du 4^e échelon du 2^e grade, soit 11 ans d'ancienneté pour un reclassement au 1^{er} échelon du grade suivant avec l'ancienneté conservée.

6. L'avancement de corps :

La mise en œuvre du CIGeM (corps interministériel à gestion ministérielle) des attachés d'administration de l'État permet de doubler les promotions de B en A. En effet, le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié par le décret n°2013-876 du 30 septembre 2013 prévoit cette disposition sur une durée de 4 ans à compter de 2013

Nous demandons également **la requalification des emplois de B en A** pour les collègues trop souvent exploités sur des postes à responsabilités supérieures par la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) dans tous nos ministères d'exercice.





PROJET DE GRILLE ASSISTANT D'ADMINISTRATION

16

Échelons	Avancement	Cumulée	Indices		Augmentation indiciaire revendiquée
	Durée		IB	INDICE	
3^e grade					
7 ^e		28a	703	596	+35
6 ^e	4a	24a	675	562	+34
5 ^e	4a	21a	632	530	+55
4 ^e	3a	18a	601	506	+55
3 ^e	2a	15a	572	483	+70
2 ^e	2a	13a	547	465	+65
1 ^{er}	2a	11a	523	448	+80
2^e grade					
10 ^e		28a	651	544	+50
9 ^e	4a	24a	629	527	+53
8 ^e	3a	21a	607	510	+58
7 ^e	3a	18a	586	495	+58
6 ^e	3a	15a	565	478	+73
5 ^e	2a	13a	544	463	+72
4 ^e	2a	11a	521	447	+85
3 ^e	2a	9a	502	433	+85
2 ^e	2a		481	417	+77
1 ^{er}	1a		463	405	+78
1^{er} grade					
12 ^e		28a	605	509	+28
11 ^e	4a	24a	585	494	+35
10 ^e	4a	20a	565	478	+44
9 ^e	3a	17a	546	464	+51
8 ^e	3a	14a	527	451	+53
7 ^e	3a	11a	508	437	+51
6 ^e	2a	9a	489	422	+51
5 ^e	2a	7a	468	409	+34
4 ^e	2a	5a	447	393	+32
3 ^e	2a	3a	428	379	+35
2 ^e	2a	1a	407	367	+38
1 ^{er}	1a		386	354	+28